

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 85

Artikel: Solvalor et les pressions sur l'Etat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 85 public

De la mer agitée à la rocade

Les membres du Conseil fédéral sont élus en tant que conseillers fédéraux et non en tant que chefs de Département. Ce sont des hommes politiques et non de hauts fonctionnaires.

Aussi, la rocade de trois conseillers fédéraux échangeant leur fauteuil devrait être une affaire simple, interne, concernant le Conseil fédéral lui-même.

En fait, elle laisse perplexe. Peut-être le jeu était-il conçu par quelques-uns, à l'origine, comme ce jeu, la mer agitée, qui amusait, jadis, les jeunes filles dans les bals privés à robe de tulle. On disposait les chaises au centre de la pièce, chacun se levait au son de la musique, le meneur de jeu enlevait une chaise et quand, surprise, la musique cessait, chacun se précipitait sur le siège à sa portée. Qui restait le cul en l'air sortait du jeu. Le Conseil fédéral a accepté de jouer à la mer agitée, mais les amateurs n'ont pas pu ou osé retirer un siège. Tout le monde s'est retrouvé assis. Mais voulait-on jouer à ce jeu-là ? Ce n'est qu'une supposition. Les robes de tulle ne sont plus à la mode.

La justification officielle donnée fut simple : mettre les hommes à leur place en fonction de leurs compétences. On savait M. Bonvin peu à l'aise aux finances. Cette justification vaut ce qu'elle vaut. M. Bonvin est ingénieur. De la règle à calcul aux finances, le saut ne devrait pas être considérable. On sait de surcroît que M. Redli, son bras droit, passe pour un des grands commis de la Confédération. D'autre part, M. Celio réunissait des qualités évidentes pour le Département militaire. C'était un civil : le ton avait changé. Le Département militaire est le plus dépendant de tous, il pose des problèmes de gestion industrielle. M. Celio n'y était pas déplacé.

En fait, l'enjeu était politique. Ici commence la perplexité.

Tout d'abord, la rocade va paralyser pour une année la politique gouvernementale. Après l'adoption de la motion Schürmann, le Conseil fédéral était tenu de définir les grandes lignes de son action, les problèmes cruciaux étant financier et fiscal. M. Bonvin se retire du Département des finances. M. Celio n'aura maîtrisé qu'à la fin de l'an ses dossiers. Dans ces conditions, quel programme pourrait nous être présenté ?

D'autre part, un déséquilibre politique est créé au sein du Conseil fédéral. Les conservateurs chrétiens-sociaux qui représentaient un certain dynamisme au niveau du Parlement (compte tenu de l'ambiance suisse feutrée, bien sûr), voyez le rapport Fürgler, la motion Schürmann, l'élection du Chancelier, sortent perdants de l'aventure, parce qu'ils doivent se contenter de responsabilités mineures, et peut-être parce que le renouvellement de leur personnel politique est

renvoyé à plus tard, beaucoup plus tard (il y avait une chaise pour chaque joueur).

Les radicaux vont occuper les deux postes-clés dans la conjoncture actuelle, économie et finances, en y plaçant deux hommes qui sont liés avec les mêmes milieux : ceux de la grande industrie alémanique. On comprend mal que cette situation puisse satisfaire non seulement les conservateurs, mais les socialistes.

Il en est qui disent : la situation actuelle est difficile, les radicaux se chargent des plus lourdes responsabilités, ce n'est peut-être pas, de leur part, un bon calcul électoral. Curieux raisonnement. Si l'on participe au pouvoir, c'est pour y participer à part entière ; et puis, on sait à quel point la formule « parti gouvernemental de semi-opposition, c'est-à-dire de contestation » a perdu ses vertus sur les électeurs socialistes.

L'inégale répartition des responsabilités économiques serait admissible si le gouvernement présentait un programme qui engageât tous ses membres et qui portât la marque de chacun. Ce n'est pas le cas ; ce ne sera pas le cas en 1968.

Qu'en sera-t-il du programme financier intermédiaire dont on peut admettre que l'administration a défini les grandes lignes ?

M. Schaffner répondant lors de la session de décembre à l'interpellation Eisenring a insisté sur la nécessité de compenser essentiellement par des impôts indirects les pertes dues aux démobilitisations des tarifs douaniers (AELE, Kennedy round), mais M. Schaffner n'est pas ministre des finances. Pourtant M. Redli est intervenu dans le même sens, le 14 décembre, comme invité de l'assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie. « De nouvelles recettes seront ainsi fatalement indispensables, aurait-il déclaré si l'on en croit le compte rendu A.T.S., vraisemblablement sous la forme d'un accroissement de la fiscalité indirecte ».

Si tel était le cas, on ne voit pas comment un tel projet trouverait l'accord du parti socialiste, qui ne pourrait admettre un programme en-deçà de celui qu'il refusa l'an dernier.

Mais peut-être l'administration a-t-elle dans ses cartons une autre variante. On ne peut donc qu'être perplexe. M. Bonvin, dans les six mois qui lui restent, aura-t-il l'autorité nécessaire pour imposer aux partis ce programme ? Autre perplexité.

Quant à la réforme définitive, on en est réduit aux paris. M. Celio se distancera-t-il des radicaux de droite ? Fera-t-il leur politique ? Nul ne sait encore. On est perplexe encore de devoir sur une question de cette importance jouer à pile ou face.

Bi-mensuel romand
N° 85 18 janvier 1967 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
C.-F. Pochon
J.-F. Thonney

Le N° 86 sortira de presse le jeudi 1^{er} février 1968

Solvalor et les pressions sur l'Etat

Solvalor 61 est un fonds de placement immobilier, dont les propriétés sont situées uniquement sur le territoire vaudois.

Comme la majorité des fonds de placement, il se trouve dans une situation difficile. Quelques remarques du rapport de gestion méritent d'être commentées (cf. Bulletin financier suisse, 4, I, 1968).

L'inventaire des immeubles fait ressortir une valeur comptable de 26,27 millions. La valeur vénale n'est estimée qu'à 17,67 millions. Spectaculaire différence. Elle s'explique de manière simple. La valeur comptable représente le prix d'achat des terrains augmenté des frais d'acquisition. La valeur vénale, elle, est fixée par des experts indépendants du fonds ; ils tiennent compte de l'offre et de la demande sur le marché immobilier. La différence, 9 millions, est révélatrice des espoirs spéculatifs du fonds de placement. Mais il est plus intéressant encore d'observer comment les administrateurs espèrent, par pression sur l'autorité, valoriser leurs achats. On sait que les terrains, situés hors des agglomérations et dont la voca-

tion n'est pas définie par un plan d'extension, sont classés, dans le canton de Vaud, terrains sans affectation spéciale. Les possibilités de construction y sont limitées de manière draconienne.

D'où les démarches incessantes des propriétaires pour faire classer les terrains. La spéculation aujourd'hui passe obligatoirement par la pression exercée sur les autorités (municipalité, conseils communaux, services d'urbanisme, etc...).

Commentant la faible valeur des terrains, les administrateurs expliquent : « Il ne pouvait être question pour les experts, (réd. : indépendants du fonds, nous le rappelons), s'agissant de terrains compris en partie dans des zones sans affectation spéciale de prendre en considération tous les efforts entrepris par la direction pour les aménager et les faire classer, avec l'accord des autorités compétentes, en zones à bâtir ».

Tous les efforts entrepris par la direction, la formule en dit long !